

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2018

Le trente et un mai deux mil dix-huit à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle des cérémonies, en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

Date de convocation : 22/05/2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents :

Daniel FIEVET- Annie PATTE CAMBAY -André Marie FORRIERRE -Franck LEFEBVRE - Yves WAYEMBERGE - Raymond DENHEZ -Laurent HUTIN- Chantal MAILLY - Jérôme MELI - Floriane THIELAIN-Françoise DELLOUE- Isabelle GALLOIS - Julien LALAUX - Monique MILHEM- Logan RAMETTE

Absents excusés : Gisèle GARREAUD qui donne procuration à Daniel FIEVET

Pascale BENGIN qui donne procuration à Annie PATTE

Agnès PETYT qui donne procuration à Franck LEFEBVRE

Christophe FERON

Absents :

Quorum fixé à 10 → Conseillers présents : 15 (18 pour les votes car 3 procurations)

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, il est **19H50**

Le conseil désigne Floriane THIELAIN comme secrétaire de séance.

Le maire fait adopter le compte-rendu de la dernière réunion.

1. DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

A la demande du Trésor Public il conviendrait de régulariser par une DBM les opérations d'ordre figurant au budget par erreur comme suit :

FONCTIONNEMENT	COMPTES	BUDGET VOTE	DECISION MODIF	BUDGET RECTIF
DEPENSES	675-042	9690,33 €	- 9690,33 €	0 €
	6761-042	57423,09 €	-57423,09 €	0 €
	023	418514,58€	+67113,42€	485 628 €
RECETTES	773	67114 €	-67114 €	0 €
	775	0 €	+ 67114 €	67 114€
INVESTISSEMENT	COMPTES	BUDGET VOTE	DECISION MODIF	BUDGET RECTIF
RECETTES	2115-040	9690,33 €	- 9690,33€	0 €
	192-040	57423,09 €	- 57423,09€	0 €
	021	418514,58 €	+ 67113,42 €	485 628 €

Le fait d'utiliser les comptes 021 et 023 ne modifie pas l'équilibre du budget primitif 2018 qui reste à 1 893 068,02€ en fonctionnement et 1 077 234,53 € en investissement (crédits reportés compris).

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les décisions budgétaires modificatives.

2. CREATIONS ET MODIFICATION DE POSTES

Le Maire demande à Monsieur MELI de quitter la salle car le point qui va être abordé pourrait le concerner en partie. Ceci afin d'éviter tout recours ultérieur. Monsieur MELI s'exécute il est 20h31.

Le maire explique au conseil que plusieurs contrats à durée déterminée arrivent à échéance et que Les agents ayant donné toute satisfaction, il serait souhaitable de les recruter en CDI plutôt que de chercher d'autres personnes et de risquer des erreurs de recrutement.

Pour ce faire le Maire demande au conseil de créer :

-Service CANTINE **1 poste d'adjoint technique à 28h/semaine a/c 1/09/18**

-Service ECOLE MATERNELLE **1 poste d'Adjoint technique à 28h/semaine a/c 1/09/18**

-Service TECHNIQUE **1 poste d'Adjoint technique à 35h/semaine a/c 1/10/18**

Il serait également souhaitable de transformer un poste de saisonnier en passant le temps de travail hebdomadaire de 20h à 28h à compter du 01/06/2018.

Le Maire explique que globalement les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année

Le conseil décide que les quatre postes de saisonniers ouverts sur la commune seront dorénavant à 28 heures/semaine.

Le Conseil décide par 16 POUR et 1 Abstention de créer :

-2 postes d'adjoint technique à 28h/sem (à compter du 01/09/18),

-1 poste d'adjoint technique à 35h/sem (à compter du 01/10/18)

-de transformer le contrat saisonnier de 20h à 28h (à compter du 01/6/2018).

Monsieur MELI revient dans la salle, il est 20h52.

3. SMABE- OPERATION VALORISATION DES CHEMINS

Dans le cadre du partenariat technique et administratif avec le SMABE, la commune de Walincourt-Selvigny souhaite répondre à l'appel à projet régional "la Nature en chemins" puisqu'elle est désireuse de recréer des linéaires de haies dans le but d'arborer des emprises publiques et de créer des corridors bénéfiques pour la biodiversité et le cadre de vie de la commune.

En 2018, les linéaires proposés serviront de linéaire-tests. Ils permettront l'initiation d'un projet plus ambitieux dès 2019.

Le projet déposé en 2018 concerne ainsi 100 ml de haies champêtres, plantées sur 2 rangs, en quinconce et constituées d'essences locales le long du chemin communal lieudit « Abbaye des Guillemins » le long des « Terres des Pots ». Bien que l'assiette des plantations soit publique, une concertation avec les exploitants agricoles voisins aura lieu avant plantation.

Il est proposé de fonctionner avec des fournisseurs locaux (tels que l'Opération Plantons le Décor). Les travaux pourraient être réalisés en régie avec le soutien du SMABE, du GIC, voire avec des partenariats locaux.

Si le projet est retenu, les avances en dépenses d'investissement (plants, protections, paillage) seront à la charge de la commune mais la Région Hauts-de-France subventionne le projet à hauteur de 50%.

Pour le présent projet le montant des dépenses avant subvention s'élève à 635.20€ HT.

Le Maire explique au conseil que le chemin concerné est un chemin appartenant, pour cette portion, à l'Association Foncière de Remembrement. La commune ne peut donc s'engager pour l'AFR. Monsieur FORRIERRE répond qu'il a de son côté un mail du SMABE qui autoriserait ce cas de figure.

Le maire précise également que l'entretien de ce chemin incombe non pas à la commune mais au Département du Nord puisque ce chemin est inscrit au PDIPR.

De ce fait, M. le Maire demande au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à signer les actes relatifs au projet, dans le cas où ceci serait possible sur un chemin AFR.
- d'accepter la diffusion par la Région des informations liées aux réalisations dans le cadre du présent appel à projets
- de faciliter toute démarche de suivi faune/flore sur les aménagements réalisés

Le conseil municipal après délibération décide, par 16 Pour 1 contre 1 abstention, d'accepter cette proposition avec les réserves indiquées.

4. ACHAT D'UNE PARTIE D'UN TERRAIN- DIVISION PARCELLAIRE

Le maire explique au conseil que M MARQUETTE met en vente son terrain rue Gambetta. Il y a quelque temps, le conseil avait émis le souhait de racheter une partie de ce terrain pour élargir la voie de circulation.

Après en avoir discuté avec le Notaire chargé de la vente, le prix serait fixé à 1 032 € pour environ 50m² (soit 20.64€ le m²). Une division parcellaire est nécessaire, division qui serait à la charge de la commune. Le conseil municipal décide à l'unanimité de se porter acquéreur d'une partie du terrain cadastré B1735 et de payer la division parcellaire. Il autorise le Maire à intervenir autant que de besoin dans cette affaire et à signer toutes les pièces nécessaires.

Pour ce faire il est nécessaire de prévoir les crédits au budget. Le conseil décide à l'unanimité de transférer des crédits comme suit :

Section Investissement

Compte 2111	acquisition de terrain	+ 3500.00 €
Compte 21318-9225	travaux de bâtiments	- 3500.00 €

5. LE POINT SUR LES AVENANTS

Les travaux de la salle polyvalente avancent bien et il est utile de faire un point financier sur le montant total du marché, lot par lot, avenants compris.

N° LOT	ENTREPRISE	MARCHE BASE	AVENANTS	TOTAL LOT HT
1	BONIFACE	92 894,82 €	1 058,75 €	93 953,57 €
2	NORMAND	67 155,91 €	28 805,00 €	95 960,91 €
3	HANOT	13 797,00 €	1 952,50 €	15 749,50 €
4	DE GRAEF	65 942,74 €	4 430,37 €	70 373,11 €
5	LEFEBVRE ELEC	34 603,91 €	5 020,39 €	39 624,30 €
6	FRANCOIS ET FILS	34 307,50 €	5 008,50 €	39 316,00 €
7	CK CARRELAGE	11 795,16 €	0	11 795,16 €

8	DECO PEINTURE	13 288,21 €	0	13 288,21 €
9	TECHNISPORT	31 974,24 €	0	31 974,24 €
10	NOUANSPORT	27 681,24 €	- 114,39 €	27 566,85 €
	TOTAUX	393 440,73 €	46 161,12 €	439 601,85 € HT

Le conseil prend acte de cette présentation, valide les avenants et autorise le mandatement des situations qui parviendront en mairie. Les crédits prévus au programme d'investissement 9225 sont suffisants.

6. LE POINT SUR LES COMMISSIONS

Chaque responsable rend compte des travaux de leur commission.

QUESTIONS DIVERSES

A- LISTE DES JURES 2019

Le conseil municipal est invité à désigner par tirage au sort sur la liste électorale générale six électeurs pour la liste du jury criminel 2019. Le tirage, réalisé en public, donne les résultats suivants :

- | | | |
|--------------|-------|-----------------------------------|
| 1- (page 5 | n° 8) | Mme BAJARD Denise |
| 2- (page 4 | n°8) | Mme BABILOTTE – PICCOLI Elisabeth |
| 3- (page 150 | n°9) | Mme TAISNE Emilie |
| 4- (page 67 | n°4) | Mme FOURNIER Jeannine |
| 5- (page 99 | n°7) | Mme LECHNIAK –NOEL Nathalie |
| 6- (page 65 | n°10) | Mme FONTES LEAL Elvira |

B- LOCATION EXCEPTIONNELLE DE LA SALLE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire demande à Franck LEFEBVRE de quitter la salle car ce point concerne sa famille. Celui-ci s'exécute. M et Mme LOUVET vont fêter leurs noces de diamants (60 ans) en juillet. Or toutes les salles sont louées. Le Maire propose au conseil d'autoriser à **titre exceptionnel** la location de la salle des cérémonies de la mairie. Après délibération le conseil décide, par 15 Pour et 2 Abstentions, de louer la salle du conseil **exceptionnellement** pour le vin d'honneur et de demander le paiement du forfait nettoyage pour les frais d'entretien.

C- RELEVÉ DES LIMITES DU CHEMIN DES BAUDETS

Dans le cadre des futurs travaux de voirie sur une partie du chemin des Baudets, il a été demandé un devis à un géomètre de façon à délimiter le chemin, certaines portions de celui-ci ayant été cultivées par les agriculteurs. Le devis s'élève à 3816 euros TTC. Le Maire propose au conseil de ne prendre en charge que 50% et demander à l'Association Foncière de payer les 50% restants. La proposition est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

D- CONVENTION AVEC DEHERIES

La convention liant la commune de DEHERIES à celle de WALINCOURT-SELVIGNY pourrait être simplifiée en fixant un montant forfaitaire annuel, revu chaque année par délibération conjointe des deux communes. Pour la participation 2018 (sur les dépenses 2017), les deux communes ayant porté à leur budget la somme de 1000 euros, ce montant pourrait être acté rapidement.

Le conseil donne son accord à l'unanimité et une nouvelle convention sera signée. Le versement sera effectué par DEHERIES dès que son conseil aura entériné cette décision.

E- PIZZAS GIOVANNI

Le Trésor Public demande à ce que la délibération concernant le droit de place du camion pizza Giovanni soit refaite avec le nom réel du gérant, soit Monsieur Renato MOLINARO. Le conseil accepte à l'unanimité de modifier sa précédente délibération en ce sens.

F- MUTUELLE JUST

Après avoir étudié le dossier et après explications de Monsieur LALAUX, le conseil municipal, décide de ne pas donner suite à la proposition des Mutuelles Just pour diffuser leurs produits à la population sous couvert de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers n'ayant plus de questions, le Maire lève la séance, il est 22h05.

Suivent les signatures

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,